



Succession suite à décès

Par **gloanec claud**, le **29/01/2018** à **14:11**

mon notaire a des problèmes de santé et mon RDV du 12 février pour signer le projet de succession est annulé.

la clerc de notaire me propose une procuration en son nom personnel afin d'accepter purement et simplement ladite succession, faire à cet effet, toutes déclarations et affirmations. est-ce une procédure courante et normale et ne comprenant pas bien le langage juridique, suis-je à l'abri de surprises ?

Par **Visiteur**, le **29/01/2018** à **14:31**

BONJOUR (on entre quelques part, on salue...)

Oui, la procuration est un outil bien utile dans certains cas, mais faites vous communiquer le contenu du projet.

Par **gloanec claud**, le **29/01/2018** à **16:00**

merci de votre réponse et excusez moi pour l'oubli des salutations, la journée n'étant pas terminée, maintenant qu'étant entré dans la forum et m'adressant à quelqu'un en particulier, je vous souhaite le bonjour.